académie Clermont-Ferrand
direction des services départementaux de l'éducation nationale
Allier

CALENDRIER ET PARTICULARITES

1- CALENDRIER DU MOUVEMENT

NE PAS ATTENDRE LES DERNIERS JOURS POUR SAISIR VOS VŒUX

Vendredi 24 mars 2017 *	Ouverture du Service SIAM	Un vœu mal saisi engage votre responsabilité, il est donc conseillé de bien vérifier vos vœux avant de les valider.
Dimanche 09 avril 2017 *	Fermeture du service SIAM	Au-delà de cette date les vœux ne pourront plus être annulés ou modifiés.
A partir du 13 avril 2017 *	Edition de l'accusé réception de saisie des vœux dans la boîte aux lettres I-Prof	Vérification des éléments constitutifs du barème (ancienneté de service, stabilité dans le poste) A ce stade des opérations du mouvement, les points supplémentaires (bonifications pour directeur d'école, suppression de poste, stabilité sur postes spécialisés), ne sont pas encore calculés.
Mardi 18 avril 2017 *	Date limite de retour des observations par I-Prof	Uniquement si vous constatez une anomalie sur les éléments du barème. Au-delà de cette date, les anomalies signalées ne pourront pas être prises en compte.
Fin mai 2017 *	CAPD Mouvement informatisé	Communication des résultats sur I-Prof.

* sous réserve de modification

2 – PARTICULARITES

Les postes ASH sont inclus dans la circonscription de leur implantation (par exemple IME Aquarelle à Bellerive dans la circonscription de Vichy 2).

La commune de Montluçon est implantée dans le groupement de communes de la circonscription de Montuçon 1, selon le poste obtenu les enseignants pourront dépendre de l'IEN de Montluçon 2.

Les communes de Givarlais, Louroux-Hodement et Maillet font l'objet d'une commune unique nommée Haut Bocage implantée sur les deux circonscriptions de Montluçon. Le vœu portant sur Haut Bocage est un vœu COMMUNE.